

Dunkerque: retrouver la tombe d'un défunt? Suivez la borne interactive

Les plus « geeks » appelleront cela le cimetière 2.0. Les autres parleront plus modestement d'un outil technologique au service de la population. À quelques jours de la Toussaint, un nouveau dispositif de numérisation des sépultures mené par la ville de Dunkerque est lancé.



1 / 2

Depuis une semaine, deux cimetières, celui de Dunkerque-centre et celui de Malo-les-Bains (« ancien »), sont équipés de bornes interactives tactiles à titre expérimental, sous forme de totem à Dunkerque et murale à Malo. Le principe est simple : l'utilisateur tape sur un écran numérique le nom du défunt recherché, le logiciel lui indique alors l'emplacement de la tombe ainsi que le chemin pour y parvenir. Pour le moment, la consultation n'est possible que pour le columbarium (qui héberge les urnes funéraires) et le « jardin du souvenir » (où sont dispersées les cendres).

« *Nous ne sommes qu'au début de la démarche*, explique Martine Miretti, responsable du service à la ville de Dunkerque. *Dès la fin de l'année, la partie cimetière en tant que telle sera intégrée et sera mise à jour progressivement, mais cela prend beaucoup de temps. Il existe des milliers d'écritures à saisir, à la main.* » Pour le 1er-Novembre, les Dunkerquois pourront tester le système et profiter des conseils d'un agent, présent ce jour-là pour délivrer des explications. La ville étendra le dispositif à l'ensemble des cimetières dunkerquois (cinq) dans les mois qui viennent.

Grand Dunkerque

Avec près de 27 000 concessions réparties aux quatre coins de la ville et des registres vieux de plus de deux siècles, il devenait « *urgent pour les cimetières dunkerquois de se mettre à l'heure du numérique* », expliquent les services municipaux. L'objectif, à terme, demeure d'homogénéiser les registres du Grand Dunkerque (avec Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck) et aussi d'assurer la conservation des données dans le temps. « *C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années et je suis très contente qu'il*

aboutisse enfin », confie Jeanne Becquet, adjointe à Dunkerque en charge des questions relatives aux cimetières.

Parallèlement, les services techniques municipaux vont mettre en place dans les jours qui viennent une nouvelle signalétique dans les allées des cimetières pour faciliter l'utilisation des bornes numériques.

Au-delà du service direct rendu à la population, la ville compte ajouter un volet historique et culturel à la démarche : « *Dans le cas de reprises de sépultures par la ville, ajoute Jeanne Becquet, nous pourrions les mettre en valeur, en profitant des bornes.* » Un onglet patrimoine – pas encore actif – existe déjà sur l'écran tactile, qui ne demande qu'à être enrichi. On y retrouvera des informations sur des sépultures de personnalités (anciens maires, artistes, etc.) ou liées à des faits marquants.

On a testé le totem!

À l'entrée du cimetière de Dunkerque, on ne peut pas la rater. La borne totem, d'un blanc éclatant, se dresse depuis quelques jours. Côté ergonomie, rien à redire : un écran tactile, mais aussi une souris « boule » plus bas pour permettre aux personnes à mobilité réduite de naviguer aisément depuis un fauteuil roulant. Une fois sur la page d'accueil, l'utilisateur peut choisir de rechercher la localisation d'un défunt.

Exemple. Ce dernier s'appelait Lefebvre, mais on ne sait plus très bien si le nom s'orthographe avec un b ou pas, avec un e accent grave ? Pas de problème, on tape les trois premières lettres LEF et automatiquement, tous les noms répertoriés commençant ainsi sont listés, il suffit de cliquer sur le bon. Une fenêtre avec le plan du cimetière s'affiche et un point rouge apparaît pour indiquer l'emplacement. Le cimetière est partagé en zones A, B, C, D, E et F pour mieux se repérer. Pour le columbarium, un croquis est reproduit à l'écran pour une recherche rapide. Les utilisateurs peuvent également, sur cette borne, laisser un message, faire part de leurs interrogations et/ou suggestions. On y trouve aussi les tarifs des concessions, le règlement du cimetière et le volet patrimoine, qui sera enrichi au fur et à mesure.

Un nouveau crématorium pour 2015

Le contrat d'exploitation du crématorium arrivant à échéance cette année, la communauté urbaine de Dunkerque a opté pour la construction et la gestion d'un nouvel équipement. Celui sera opérationnel pour janvier 2015, sur un terrain en face de l'actuel. Répondant à un besoin croissant – ces dernières années, les crémations avaient augmenté de 10 % chaque année, les chiffres se sont un peu stabilisés aujourd'hui –, la CUD va donc renouveler sa délégation de service public, qui courra sur vingt-cinq ans.

L'investissement d'environ 3,5 millions d'euros sera supporté par le délégataire retenu, le Centre Funéraire Grand Littoral (une filiale des établissements Vandebussche). Le futur équipement, plus grand, offrira deux salles, deux fours. « *Nous aurons évidemment toutes les garanties en termes de normes environnementales, de rejets de poussières* », assure Jacques Willem, vice-président de la CUD. La réglementation impose en effet que les crématoriums répondent à ces exigences d'ici 2018.